

Objectifs de progression et de correction de l'index égalité hommes/femmes pour 2023:

Ecart de rémunération = atteindre un résultat au moins équivalent à la note obtenue en février 2022, soit 37/40

Ecart de répartition des augmentations individuelles = améliorer le résultat pour atteindre la note de 16/35 (engagement d'une égalité de proposition des évolutions de postes et promotions dans chaque CSP)

Parité parmi les plus hautes rémunérations = Compter au moins une femme parmi les 10 plus hautes rémunérations

Fait le 24/08/2022